

**DECISION DU PRESIDENT**

**DECISION N°2020.00474**

**MARCHE DE PRESTATIONS DE FACILITIES MANAGEMENT  
(FM) POUR LA GESTION MULTI-TECHNIQUE ET MULTI-  
SERVICES DU PARC METROTECH -  
AVENANT N°1 AU MARCHE 2018PATR378**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1<sup>er</sup> autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU le marché n° 2018PATR378 de prestations de « Facilities management » pour la gestion multi-technique et multi-services du parc Metrotech attribué à la société ENGIE COFELY pour un montant de 215 325 € HT par an, notifié le 15/01/2019 pour une durée de trois ans,

CONSIDERANT que la mise en place de nouvelles prestations, visées ci-après, s'avèrent nécessaires :

- maintenance des matériels complémentaires de SSI au bâtiment 13,
- prestation de surveillance,
- maintenance des 2 centrales de traitement d'air du bâtiment 13,
- maintenance des hottes des bâtiments 19 et 20,
- mise en place d'un BPU pour la prestation relative à la signalétique,

CONSIDERANT que l'intégration de ces prestations au marché initial engendre une incidence financière de 3291,25 € HT par an,

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'un avenant n°1 au marché 2018PATR378,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché 2018PATR378 de prestations de Facilities Management (FM) pour la gestion multi-technique et multi-services du parc Metrotech à Saint-Jean-Bonnefonds est conclu avec la société ENGIE COFELY- agence Loire Porte du Sud, sise La Provende, BP90027, 42390 Villars, pour l'intégration de nouvelles prestations, à savoir :

- maintenance des matériels complémentaires de SSI au bâtiment 13,
- prestation de surveillance,
- maintenance des 2 centrales de traitement d'air du bâtiment 13,
- maintenance des hottes des bâtiments 19 et 20,
- mise en place d'un BPU pour la prestation relative à la signalétique.

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 29 mai 2020**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02\_AU-042-24623770-25233425-C2323334740

DATE D'AFFICHAGE : 29 mai 2020

Soit :

- marché initial : 215 325 € HT,
- avenant n°1 : 3 291,25 € HT par an,
- nouveau marché : 218 616,25 € HT (soit une augmentation de +1,53 %).

**ARTICLE 2**

L'avenant numéro 1 prendra effet à compter de la date de sa notification.

La durée d'exécution des prestations du marché initial est fixée à trois (3) ans. Cette durée reste inchangée.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets des exercices concernés : Patrimoine, destination RESER chapitre 11 et BATE/614/METRO.

**ARTICLE 4**

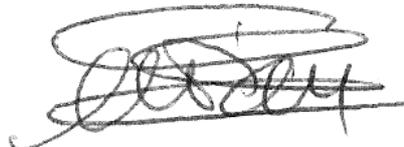
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

**ARTICLE 5**

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 29/05/2020  
Le Président,



Gaël PERDRIAU